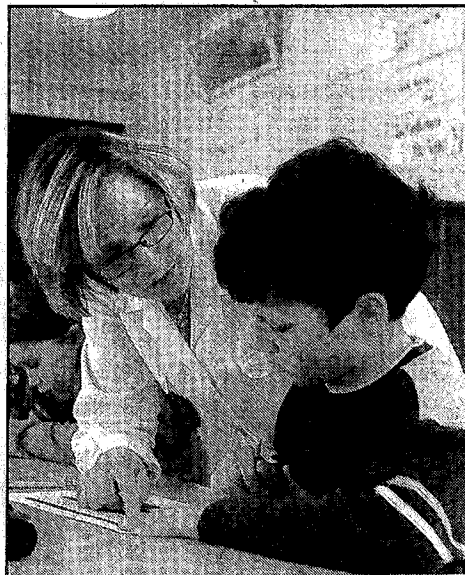


ENFANTS

Un soutien politique aux structures d'accueil extrascolaire

Des structures d'accueil extrascolaire et des écoles à horaire continu devraient voir le jour dans tout le pays. La commission de l'éducation du Conseil des Etats soutient le projet de son homologue du National. Les travaux pourront ainsi commencer.

La commission de la Chambre des cantons a donné son feu vert aux initiatives parlementaires déposées par des conseillères nationales issues de cinq partis (PS, PRD, verts, UDC et PDC), a-t-elle indiqué hier. Seul bémol, elle exige que le projet qui servira à concrétiser ces textes soit élaboré en concertation avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Quatre initiatives, strictement identiques, visent à imposer aux cantons de veiller à ce que les communes mettent sur pied, en collaboration avec le secteur privé, un encadrement extrafamilial et extrascolaire pour accueillir les enfants pendant toute la scolarité obligatoire. ATS



KEYSTONE

Un accueil extrascolaire à la rentrée

ÉCHARLENS-MARSENS • *Le projet privé de structure de 32 places devrait ouvrir le 24 août. Il est le fruit de l'initiative privée de quatre mères de famille.*

THIERRY JACOLET

Un service d'accueil extrascolaire devrait ouvrir à la rentrée, le 24 août, dans le cercle scolaire Echarlens-Marsens. Une dizaine d'enfants sont déjà inscrits dans cette structure qui offrira 32 places matin, midi et fin d'après-midi. Reste à signer la convention avec les deux communes qui ont déjà accepté le principe d'un soutien financier durant la première année.

A l'origine de ce projet, quatre mères d'enfants scolarisés, dont Céline Krantz: «Il manquait une structure ici pour s'occuper des élèves avant et après les heures de classe. On a cherché des mamans de jour, mais elles n'étaient pas libres. Alors avec des voisines, on a eu l'idée de ce service». Une structure indispensable au vu du résultat de l'enquête auprès des parents d'enfants scolarisés: près d'une cinquantaine de parents ont répondu favorablement.

Présidente de l'association AES La Passerelle créée en mars, Céline Krantz a reçu des communes les garanties nécessaires à la demande de subvention à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La convention a déjà été soumise au Conseil communal de Marsens, mais pas encore à celui d'Echarlens.

Si le montant du financement n'a pas été fixé, les communes entendent reprendre la formule de l'OFAS, à savoir une subvention au prorata du nombre d'enfants par commune et de leur fréquentation, explique Christian Delacombaz, conseiller communal de Marsens, responsable de l'école.

Si Marsens n'a pas souhaité trop s'investir dans ce projet, c'est surtout par souci d'égalité de traitement, assure le conseiller communal: «L'école maternelle des Galopins n'a pas compté sur la commune pour être financée.

De plus, nous n'avons aucune obligation légale de soutenir La Passerelle. Mais comme c'est une bonne idée, nous ne voulions pas leur mettre des bâtons dans les roues».

Les communes ont accepté de donner un coup de pouce pour lancer le projet: des subventions pour la première année. «Nous espérons que La Passerelle s'autofinancera par la suite, comme ce fut le cas avec Les Galopins», observe C. Delacombaz.

Reste que Céline Krantz espérait davantage de participation de la part des communes. «Marsens n'a par exemple pas voulu nous louer une salle dans le bâtiment de la nouvelle école», regrette-t-elle. Car l'école enfantine va investir les derniers locaux libres. L'association s'est finalement rabattue sur une salle dans le home de Humilimont, à Marsens. |